

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juin 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 25

D24.040

L'an deux mille vingt-quatre,
le treize juin,

à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, MALZAC Claude, VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), RODIER Colette, POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à JURQUET Didier), SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy.

M. FABRE Jean a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.040: APPROBATION DE L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR SAS LE FERMIER GOURMAND

Dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise, Monsieur le Président rappelle qu'un dossier a été déposé par la SAS LE FERMIER GOURMAND, pour la construction d'un atelier de transformation sur la commune de Saint Pierre de Nogaret.

Le descriptif du dossier est le suivant :



SAS Le Fermier Gourmand
Création d'un atelier de transformation à Saint Pierre de Nogaret

Dispositif : Immobilier d'entreprise

Date de dépôt du dossier au Département :

Lettre : 7 mars 2023

Dossier : 5 septembre 2023

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

Entreprise	SAS LE FERMIER GOURMAND
Co-Dirigeant(s)	DELTOUR Fabien et MOURET Clémence
Adresse du siège social	Lausselincq 48340 ST PIERRE DE NOGARET
N°SIRET	951 403 708 00013
Activité	1051 C : Fabrication de fromages
Forme juridique	SAS
Date de création	17/04/2023
Effectif	0,5 ETP (Clémence Mouret)
Labellisation, certification, SIQO	BIO et AOP sur la ferme

PRESENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

M. DELTOUR s'est associé en mai 2022 au GAEC de Nogardel avec son père et deux de ses oncles. Leur activité est essentiellement sur des brebis et vaches laitières et vaches allaitantes.

En avril 2023, le GAEC souhaite se diversifier et transformer une partie du lait (vache et brebis) en vendant du lait pasteurisé, du beurre, des desserts, des crèmes glacées et une gamme de biscuits. M. Deltour pourra facilement se rendre disponible car ils sont 4 au sein du GAEC et se consacrera à la transformation au début. Puis, une fois que l'activité sera pleinement lancée, Madame Mouret sera plus particulièrement sur la transformation et l'administration et Monsieur sur la livraison vente tout en restant très complémentaire.

Ainsi, M. Deltour et Mme Mouret doivent construire un atelier de transformation sur la commune de Saint-Pierre-de-Nogaret (environ 100 m²). Un petit espace sera aménagé pour la vente sur place. Des visites à la ferme seront organisées afin de valoriser le travail et ouvrir les portes de l'agriculture sur le monde extérieur.

Les objectifs du projet sont multiples dont le principal est celui sur la diversification des activités du GAEC, la création du poste à plein temps de Mme Mouret (actuellement à mi-temps), la valorisation et l'ouverture de la ferme (agritourisme et vente directe).

STRUCTURATION JURIDIQUE

Clémence MOURET et Fabien DELTOUR sont associés à 50 % chacun dans la SAS le Fermier Gourmand.

INCIDENCE EN TERME D'EMPLOI

L'objectif à 3 ans est de pouvoir créer un poste à temps plein sur la SAS grâce à son développement (celui de Clémence Mouret) ainsi que de faire appel à un renfort pendant l'été.

COÛT ÉLIGIBLE

- Coût total du projet : 159 392,58 €
- Dépense éligible dans le cadre de l'immobilier d'entreprise : 159 392,58 € HT

RÉGIME JURIDIQUE

SA 108468 PME transformation de produits agricoles

TMAP : 65 % et dans la mesure où il s'agit d'un jeune agriculteur le TMAP peut être de 80 %
Taux d'intervention CD et com com : 30 % du TMAP

PLAN DE FINANCEMENT

Aides perçues sur les 3 dernières années : Aucune car entreprise en création

Plafond d'aides publiques : 127 514,06 € (TMAP de 80%)

Subvention Département sollicitée	19 127,00 €
Subvention communauté de communes	19 127,00 €
Autofinancement	121 138,58 €

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

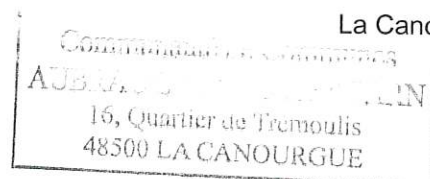
Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'attribuer une aide à l'immobilier dans les conditions exposées ci-dessus, à la SAS LE FERMIER GOURMAND, pour un montant de 19 127,00€

DIT que cette somme sera imputée au chapitre 65 748, tel que cela a été prévu et inscrit dans le Budget Principal 2024,

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 17 juin 2024,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL